CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 23 juin 2010

Groupe France Télécom / filiale IT&L@bs : « Puisqu'on ne veut pas nous augmenter, nous nous remettons sur le marché du travail ! »

Alors que l'accord salarial 2010 prévoit en moyenne 3% d'augmentation salariale pour la maison mère France Télécom SA, les filiales du Groupe sont mises à la portion congrue pour la seconde année consécutive. Chez IT&L@bs – Orange Business Services, 1,3% d'augmentation en 2009, à peine plus dans les propositions actuelles de la Direction pour 2010, alors même que les deux dernières années ont été excellentes en termes d'activité pour cette filiale.

Pour prendre au mot une Direction qui rappelle incidemment à ceux qui revendiquent, que les portes de l'entreprise sont grandes ouvertes, les salariés de IT&L@bs ont décidé de déposer leurs CV sur le site de recrutement en ligne Monster.fr. Ils y seront visibles à compter du 23 juin 2010.

IT&L@bs ne propose pas les mêmes avantages que la maison mère à ses salariés

IT&L@bs incarne l'évolution d'Orange Business Services vers les métiers de l'ingénierie et de l'intégration. L'unité regroupe notamment les anciens personnels de Silicomp, SSII intégrée au groupe France Télécom (Orange Business Services) suite à son rachat fin 2006. Elle compte plus de 1 000 salariés en France, dont 800 jeunes ingénieurs informatiques (moyenne d'âge : 28 ans).

Alors qu'il s'agit de compétences rares au sein du Groupe France Télécom (c'était la motivation même de l'acquisition de Silicomp), la Direction ne fait rien pour les retenir : la seule chose qui augmente vraiment, c'est le niveau des objectifs. Les salaires ne suivent pas, y compris en cette année 2010 qui doit être celle du « tournant » pour le Groupe, avec en particulier une meilleure prise en compte des personnels.

Dans un tel contexte, on peut s'étonner que l'accord sur les salaires qui leur est proposé ne soit pas équivalent à celui signé pour la maison mère, qui prévoit en moyenne 3% d'augmentation salariale. L'accord proposé à IT&L@bs prévoit seulement 1,3% d'augmentation des salaires. Un complément d'environ 1% est adossé à l'atteinte d'objectifs irréalistes.

Comme dans de nombreuses autres filiales du Groupe, rien n'est fait pour fidéliser les salariés : les nouveaux embauchés bénéficient de meilleures rémunérations que les salariés en poste, leur rareté sur le marché étant mieux récompensée que l'expérience et l'engagement des personnels en place depuis plusieurs années, qui peinent à faire progresser leurs salaires et leurs carrières.

De plus cette politique d'austérité salariale s'accompagne d'une obstruction à la mobilité au sein du groupe. Les salariés sont la plupart du temps contraints de négocier pied à pied pour conserver leurs avantages et niveau de rémunération, qu'on cherche à leur rogner lorsqu'ils changent de convention collective (Syntec pour les filiales de service, CCNT pour France Télécom SA).

Une lecture biaisée du modèle économique des sociétés de service

L'argument avancé par la Direction pour récuser les demandes d'augmentations salariales est celui de la rentabilité des filiales de service, régulièrement présentées comme « déficitaires » aux salariés. En réalité, les soi-disant « déficits » sont liés à une mauvaise intégration du modèle économique propre aux sociétés de service (modèle de coût variable à faible intensité capitalistique impliquant une main d'œuvre fortement

qualifiée), différent de celui d'un opérateur de réseau (modèle de coût fixe et d'économies d'échelles à forte intensité capitalistique).

Dans la pratique, les frais de structure répercutés sur les filiales de service absorbent la marge… et les affaires apportées par les autres entités du Groupe, qui résultent pourtant d'une synergie pertinente, ne sont pas comptabilisées comme du chiffre d'affaire contributif à la marge des filiales. Au final, les équipes sont donc mobilisées pour traiter des affaires dont le CA ne leur sera pas directement attribué.

Mais la Direction refuse de modifier ce mode de calcul, pourtant régulièrement dénoncé par les salariés des filiales, et profondément injuste.

Un nouveau mode d'action collective, qui prend la Direction au mot

Face à une attitude et à un discours qui font fi de la valeur des collaborateurs, laissant régulièrement entendre aux plus revendicatifs qu'ils peuvent aller « voir ailleurs » si les conditions sont meilleures, les équipes ont décidé de prendre ce discours à la lettre.

Depuis quelques jours, les salariés d'IT&L@bs préparent donc leurs CV, pour les déposer sur le site de recrutement en ligne Monster.fr, spécialisé dans les emplois IT. Ils sont en ligne depuis ce matin.

Plus d'une centaine d'ingénieurs se sont ainsi rendus disponibles pour un nouvel employeur. Formés, compétents et motivés, ils souhaitent simplement que leur engagement et leurs résultats soient récompensés à leur juste valeur.

La CFE-CGC/UNSA, première organisation syndicale dans la branche entreprise (Orange Business Services avec 43% des voix) qui a déjà averti du risque d'hémorragie des compétences lors des mouvements sociaux du 15 juin dernier (chez Etrali et d'autres filiales, dont IT&L@bs), appelle la Direction à entendre le personnel !

Si l'entreprise ne veut pas se faire piller ses meilleures ressources, la Direction doit proposer aux salariés des filiales un accord salarial équitable, et des perspectives au sein du Groupe. Cela passe notamment par une prise en compte du modèle économique adapté à la réalité de chaque activité, et non basé uniquement sur les fonctionnements historiques de l'opérateur de télécommunications.

Le Groupe se doit d'avoir une véritable politique pour l'ensemble de ses personnels et en particulier ceux qui représentent l'avenir.

Lorsqu'on sait débourser 3,7 milliards d'euros pour gratifier les actionnaires d'un dividende supérieur aux bénéfices consolidés de l'exercice 2009, on peut certainement dégager les moyens nécessaires pour augmenter de 3% un millier de salariés.

Il est de l'intérêt des actionnaires et des clients de respecter les salariés de France Télécom !

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom
(06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-unsa-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange
(06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-unsa-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
http://www.cfecgc-ft-orange.org/ftsa/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=30&Itemid=19